

LMF/LL/RL/2023-046

Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et du Centre Hospitalier Auban-Moët d'Épernay,

- *VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;*
- *VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.315-9, L.315-12, L.315-13, L.315-15, L.315-16, L.315-17 et R.314-69 et R.315-25 ;*
- *VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;*
- *VU la convention de direction commune modifiée du 28 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Ay-Champagne et Augé Colin à Avize.*

Décide :

Article 1 : Monsieur Mathias ZOMER est chargé des fonctions de Directeur des Affaires Générales, de Directeur de la Qualité, de la Gestion des Risques et des Relations avec les Usagers et de Directeur délégué du pôle Femme – Parents – Enfant du Centre Hospitalier Auban - Moët à Épernay, du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay-Champagne et Augé Colin à Avize.

Monsieur Mathias ZOMER est également chargé des fonctions de de Directeur délégué du pôle neurosciences, tête et cou auprès de la Secrétaire Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

Article 2 : Monsieur Mathias ZOMER a compétence générale pour l'ensemble des activités de la Direction des Affaires Générales qui recouvrent notamment la mise en œuvre de la stratégie et du projet d'établissement. Il a par ailleurs compétence pour le suivi du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) dont ses avenants ainsi que la préparation du dossier d'investissement et des dossiers de demande ou de renouvellement d'activités soumises à autorisation.

Article 3 : En matière de qualité et de gestion des risques, Monsieur Mathias ZOMER a compétence pour tous actes relevant de la qualité, pour la prévention, l'évaluation et la gestion des risques, les audits internes en matière de qualité, et pour toutes décisions afférentes à la procédure de certification.

En matière de relations avec les usagers, il a compétence pour signer les courriers de réponses aux plaintes et réclamations.

Article 4 : Monsieur Mathias ZOMER a compétence générale pour l'ensemble des activités de la Direction déléguée des Pôles. Il assure notamment, en liaison avec les chefs de Pôle, le suivi du fonctionnement, de l'activité, de la qualité de la prise en charge, et des résultats, impulse la mise en œuvre des mesures d'efficacité, participe à la définition des moyens, à l'élaboration des projets et des contrats des Pôles, ainsi qu'à la mise en œuvre de la politique d'intéressement.

Article 5 : Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Mathias ZOMER pour toutes décisions, tous courriers, actes de gestion et d'organisation entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées.

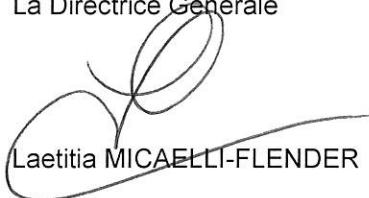
Article 6 : Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Mathias ZOMER pour toute décision qu'il peut être amené à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

Article 7 : Le délégataire rend compte à échéances régulières à la délégante des actes réalisés.

Article 8 : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance de chaque établissement, au Conseil d'Administration des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay-Champagne et Augé Colin à Avize ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 30 janvier 2023

La Directrice Générale



Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature
référéncée LMF/LL/RL/2023-046 le ...07.10.23...

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Mathias ZOMER	Directeur adjoint	MZ	